

# CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

[www.champagnac-la-noaille.fr](http://www.champagnac-la-noaille.fr)

[mairie@champagnaclanoaille.fr](mailto:mairie@champagnaclanoaille.fr)



## BULLETIN MUNICIPAL N°12 • Janvier 2020



### ÉDITO

**J**e vous souhaite le meilleur pour cette année 2020 qui commence : santé, bonheur, réussite qu'elle voit la concrétisation de vos plus beaux projets, qu'elle soit généreuse en découvertes et en belles rencontres. Nous sommes dans une société de plus en plus individualiste mais n'oubliez pas d'être bienveillants, tolérants et solidaires.

2020 est donc une année électorale, c'est la fin du mandat de l'équipe municipale en place, les 15 et 22 mars vous aurez à choisir vos nouveaux conseillers et je ne doute pas que comme à chaque élection vous irez voter en masse, vous avez toujours montré votre civisme et je vous en félicite.

Pour ce qui me concerne ce mandat a été riche en enseignements et j'ai pris un réel plaisir à l'exercer malgré les prises de tête et les anicroches, je vous remercie donc de me l'avoir confié.

La commune continue de s'accroître, 2019 a vu l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux habitants et trois nouvelles constructions vont bientôt sortir de terre, c'est dire que Champagnac est toujours aussi attractif.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) va être approuvé le 30 janvier 2020 en conseil communautaire et sera effectif dès le 1<sup>er</sup> février ; désormais tous les dossiers d'urbanisme seront instruits par les services de la communauté de commune et non plus par ceux de l'état et chacun peut aujourd'hui connaître les parcelles constructibles ou non.

Vous trouverez dans ce bulletin vos rubriques habituelles et notamment les comptes rendus des Conseils Municipaux que nous nous faisons un devoir de diffuser dans leur intégralité.

N'oubliez pas de vous connecter régulièrement sur le site internet de la commune : [www.champagnac-la-noaille.fr](http://www.champagnac-la-noaille.fr)

Vous y trouverez bon nombre d'informations régulièrement mises à jour.

Bonne lecture et très bonne année 2020.

Jean-Pierre VALADOUR.

**Bonne lecture et très bonne année 2020**



15 DÉCEMBRE 2019

## LE PÈRE NOËL ÉTAIT DE RETOUR

**L'escargot dans les orties** : c'est le nom de la troupe qui s'est produite pour nos petits (et grands) Champagnacois. Un superbe moment que ce « Retour du grand (pas si ?) méchant loup végétarien »

Bien sûr le Père Noël est arrivé avec une hotte pleine de cadeaux et de bonbons pour les 25 enfants de 1 à 11 ans.

Une belle après-midi qui s'est achevée par un goûter préparé par des petites mains pâtissières, merci à tous.



*Distribution de cadeaux*



*Le goûter !*



*L'escargot dans les orties*

### PETITE PENSÉE POSITIVE

Parfois nous sommes conduits à penser de façon erronée que le paradis est une destination, la récompense après un long voyage. Mais ceci est un piège pour nous inciter à rester sur la route et croire que le paradis nous attend, de l'autre côté de l'horizon, juste après le tournant.

Le paradis est le chemin, il se cache dans les plus brefs moments et les rires qui nous saisissent à l'improviste. Le paradis tient dans cette conversation avec l'être aimé, quand nous allons enfin sous la surface des choses et révélons ce que nous pensons vraiment, alors que nous avons si peur de le faire.

C'est une tasse de thé parfaite : l'eau qui bout, la délicate porcelaine, la saveur claire et intense. C'est le premier morceau de pomme croqué. C'est une charade résolue. C'est la sieste que vous vous êtes octroyée. C'est la main offerte alors que vous n'aviez plus la force de grimper seul. Le paradis est fragments, instants, souvenirs réunis.

Comme les objets brillants que la pie collectionne : éclats de miroirs, montre de poche, plumes, cristaux et bijoux. Le paradis, ce sont les perles que nous avons le courage de ramasser et de faire nôtres chaque jour.

Château de Chaumont sur Loire (festival international des jardins « jardins de paradis »)



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). **Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.**

### CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires.

## MIEUX VIVRE DANS SON LOGEMENT OU VALORISER SON PATRIMOINE IMMOBILIER : MOBILISER LES AIDES POUR L'HABITAT

Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2018-2022)\*, le Pays Haute-Corrèze Ventadour accompagne les propriétaires souhaitant rénover ou adapter leurs logements.

**Vous souhaitez rénover votre résidence principale ou améliorer un logement locatif ?**

**Qu'il s'agisse d'un logement occupé ou d'une accession à la propriété, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé : conseils techniques, mobilisation des dispositifs de financements, de prêts et d'avantages fiscaux.**

Cet accompagnement concerne des travaux :

- de rénovation pour des **économies d'énergie** : isolation, menuiseries, chauffage...
- d'**adaptation** à une situation de perte d'autonomie ou de handicap : aménagement de la salle de bain, rampe d'accès, monte-escalier...
- de **remise aux normes** pour des logements dégradés ou insalubres.

Des aides spécifiques sont accordées pour la réhabilitation de logements vacants en centre-bourg.

\*En partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, les conseils départementaux de la Corrèze et la Creuse, Haute Corrèze Communauté et la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.



**Pour plus d'informations, contactez :**

Adeline CESCO : chargée de mission  
« habitat », Pays Haute-Corrèze Ventadour  
Tél. : 05 32 09 19 52



# Conseils municipaux

## SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

.....

### 1 • Avis sur le projet du PLUI de la communauté de commune de Ventadour Egletons Monédières

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 14 décembre 2015.

Par ailleurs, il rappelle également que le projet a été mis à disposition de chaque personne voulant s'en saisir et y apporter amendement. Il informe le Conseil Municipal que le projet de PLUI proposé est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes et sur celui de la commune.

Après validation par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes l'enquête publique sera ouverte.

Lecture faite de la délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

### 2 • RPQS de l'Assainissement collectif, le SPANC, les Ordures Ménagères et l'eau potable

**Assainissement collectif :** M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2018, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac.

**Le SPANC :** M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2018 établi par la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières, le

Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

**Les Ordures Ménagères :** Après présentation du rapport 2018 établi par le service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de ramassage des déchets.

**Le Syndicat du Morel :** Après présentation du rapport 2018 établi par le syndicat des eaux du Morel, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

### 3 • Questions diverses

⇒ Dates des festivités :

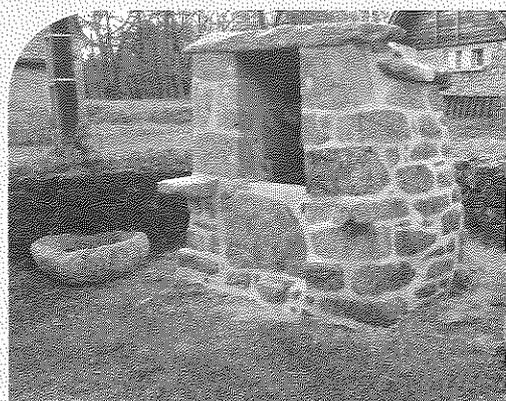
- Le bar sera ouvert le vendredi 25 octobre
- Le repas des aînés se déroulera le samedi 30 novembre
- L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre à 15h30
- Les vœux du maire seront prononcés le samedi 11 janvier

⇒ Serge Naldo informe le Conseil que le boulanger de Marcillac la Croisille souhaite rencontrer le Maire afin de discuter sur la possibilité d'établir une tournée dans le Bourg et les villages de Champagnac.

⇒ Gérard Manoux informe le Conseil que des administrés l'ont sollicité pour poser des miroirs de sécurité aux carrefours entre la Noaille et la Boissière sur la départementale. Monsieur le Maire fait la même suggestion pour le village de Sévezergue.

⇒ Monsieur le Maire propose d'acheter un rétro projecteur pour l'usage des associations et de la mairie.

⇒ Hervé Leymarie suggère de remplacer le container à ordures ménagères au Châtaignier. Monsieur le Maire contactera la Communauté de Communes afin de procéder au changement.



## TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

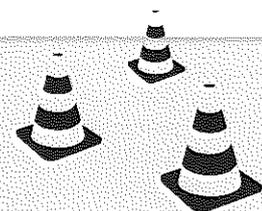
.....

Les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie ont été exécutés comme prévu au cours de l'été dernier par l'entreprise CASSIN et le puits de Miginiac rénové de belle façon par l'entreprise LANOT

L'étude d'aménagement de la zone humide face à la salle des fêtes est bien avancée et a fait l'objet d'une présentation publique.

L'ensemble des travaux et des achats d'équipements programmés pour 2019 ont été effectués.

Au cours de cette année 2020 le Syndicat des eaux des deux vallées dont nous dépendons depuis le 1<sup>er</sup> janvier va procéder au raccordement en eau potable du Bourg à l'usine de traitement de Clergoux via Feix et La Vialatte. Les stations de pompage de La Vialatte et du bourg seront supprimées.



# SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

.....

## 1 • Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle que le poste d'adjoint administratif principal de première classe occupé par Viviane LEYRIS doit être retiré du tableau des emplois suite à son départ à la retraite.

Lecture faite de la délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la suppression de cet emploi.

## 2 • Délibération Syndicat du Morel

Vu la délibération du SIAEP du Morel en date du 28 mars 2019 qui décide de sa dissolution dans le cadre du transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu la délibération de la Commune de Champagnac la Noaille en date du 19/06/2019 qui demande la dissolution du SIAEP du Morel, qui approuve le transfert de l'actif et du passif sur la Commune de Clergoux et qui demande l'adhésion au Syndicat des Deux Vallées.

Considérant que cette délibération prévoit le transfert de la totalité de l'actif et du passif du SIAEP du Morel vers la commune de Clergoux, puis leur transfert de Clergoux vers le Syndicat des Deux Vallées, il convient d'apporter les précisions suivantes :

les biens, emprunts et subventions nécessaires à l'exercice de la compétence transférée seront mis à dispositions du Syndicat des Deux Vallées conformément à la réglementation par la Commune de Clergoux ;

les résultats budgétaires (excédent ou déficit) des deux sections et la trésorerie seront intégralement transférés au Syndicat des Deux Vallées par la Commune de Clergoux dans le cadre de la convention visée ci-après ;

les encaissements enregistrés à compter du 01/01/2020 sur les restes à recouvrer constatés au 31/12/2019 seront par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées transférés à ce dernier ;

la charge des éventuelles admissions en non valeurs sera supportée par convention par le Syndicat des Deux Vallées ; le FCTVA sera par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées reversé à ce dernier ;

les restes à payer seront par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées mis à la charge de ce dernier.

Lecture faite de la délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la dissolution du syndicat du Morel.

## 3 • Tarifs 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs 2020.

Pour rappel ces derniers sont les suivants :

- Location salle des fêtes : 130 € pour les administrés et 250 € pour les personnes extérieures à la commune.
- Location salle ancienne cantine : 80 € uniquement pour les administrés et gratuit pour les associations.
- Assainissement : 1 € le m<sup>3</sup> et 42 € l'abonnement.
- Concession cimetière perpétuelle 250 €,
- Columbarium cases : 15 ans : 300 €, 20 ans : 400 €, 30 ans : 500 €.
- Dispersion au jardin du souvenir : 100 €

## 4 • Questions diverses

### ⇒ Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2020.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, avant le vote du budget principal 2020 et du budget annexe « Assainissement », dans la limite du quart des crédits ouverts de chaque budget respectif de l'exercice précédent.

Lecture faite de la délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2020

### ⇒ Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définis à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Michel CHOTEAU, Receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires 2019 pour un montant brut de 222.05 €

### ⇒ Informations

Monsieur le Maire informe que la DETR pour les menuiseries extérieures de la mairie a été accordée par le Sous-Préfet d'Ussel à hauteur de 45 % du montant HT. Soit un montant de 4 329.90 € Monsieur le Maire informe les conseillers de l'étude en cours sur l'ensemble de la communauté de Commune Ventadour Egletons Moustier pour réduire le coût du ramassage des Ordures Ménagères. Une redevance incitative sera mise en place dans les mois à venir.

# SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2019

## 1 • ACHAT DE L'IMMEUBLE GAUTHIER (café Simandou)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble Gauthier (ancien café Simandou) situé sur la place de l'église et qui est en vente depuis de nombreuses années est maintenant accessible à un prix abordable pour la commune.

Il rappelle que ce bâtiment ainsi que les parcelles C 856 – 857- 858 ont été évalués en juillet 2014 à 65 000 € par les domaines ; le prix est aujourd'hui de 50 000 €, les frais de notaire en cas d'achat seraient de 5 100 € les frais de diagnostic de 500 € et le cout total de 55 600 €.

Il rappelle aussi que l'achat de cet immeuble faisait partie des engagements de l'équipe municipale lors de son élection en 2014.

Il propose donc au Conseil Municipal que la commune s'en porte acquéreur.

S'en suit un débat sur l'utilisation future de ce bâtiment, des idées sont proposées notamment d'en faire un commerce-bar associatif mais rien n'est décidé à ce sujet l'idée étant qu'un projet soit élaboré au cours de la prochaine mandature. Dans un premier temps des travaux de sauvegarde et de protection du bâtiment seraient seulement engagés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide : avec 6 voix pour, 2 abstentions et 1 contre de l'achat de l'immeuble et des parcelles attenantes C 856-857-858 au prix de 50 000 € auxquels s'ajoutent les frais des diagnostics et de notaire.
- Dit que l'achat ne sera effectué qu'après les élections municipales de mars 2020 et le vote du budget 2020.
- Dit que l'acte de vente sera établi par Maître Vincent SAGEAUD notaire à Lapleau,
- Donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

## 2 • INFORMATIONS

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a renégocié avec AXA le cout des assurances responsabilité civile de la commune dont le montant s'élevait à 4 769,99 € par an. Pour les mêmes garanties le montant pour l'année 2020 sera de 3 288.51 € soit 31% de baisse.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU MOREL

Article de Mme la Présidente du SIAP du MOREL  
Petit journal de Clergoux décembre 2019

Présentation du nouveau Syndicat

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat élargi voulu par l'agglomération comprendra dans son périmètre, les communes de : CLERGOUX, ST PARDOUX LA CROISILLE, GUMONT, MARCILLAC LA CROISILLE pour le Puy Nchet et Gourmachou, LA ROCHE CANILLAC, CHAMPAGNAC LA NOAILLE (ancien Morel), ESPAGNAC, PANDRIGNES, ST PAUL, MARC LA TOUR, LADIGNAC, FORGES, ST BONNET ELVERT, ST CHAMANT, ST BAZILE (ancien Deux Vallées) plus les communes jusqu'alors en régie : LAGUENNE SUR AVA-LOUZE, STE FORTUNADE, LA GARDE ENVAL, CHANAC LES MINES, LES ANGLES, GIMEL LES CASCADES ; au total 22 communes.

Pour les abonnés du Morel, les tarifs seront inchangés.

Pour 2020, seuls changements : les factures seront établies Hors Taxes et la présentation reviendra à l'ancien format avec les indications conformes à la loi qui n'apparaissaient plus sur nos factures depuis 3 ans. Quant à la facturation, dans un premier temps, elle arrivera au même rythme qu'avant (2 fans par an).

## ORGANISATION 2020 DU SERVICE DES ORDURES MENAGÈRES

### COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE (tous les 15 jours)

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE VILLAGES	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE
les mercredis	les jeudis
08/01 • 22/01 • 05/02 • 19/02 04/03 • 18/03 • 01/04 • 15/04 • 29/04 • 13/05 • 27/05 • 10/06 • 24/06 • 08/07 • 22/07 • 05/08 • 19/08 • 02/09 • 16/09 • 30/09 14/10 • 28/10 • 11/11 • 25/11 09/12 • 23/12	09/01 • 23/01 • 06/02 • 20/02 05/03 • 19/03 • 02/04 • 16/04 • 30/04 • 14/05 • 28/05 • 11/06 • 25/06 • 09/07 • 23/07 • 06/08 • 20/08 • 03/09 • 17/09 • 01/10 15/10 • 29/10 • 12/11 • 26/11 10/12 • 24/12

### Tournées de collecte des encombrants en porte à porte.

Pour les 20 communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le service de collecte des encombrants évolue, une redevance de 30 € sera demandée pour chaque enlèvement.

### TOURNÉES ENCOMBRANTS

15 janvier • 19 février • 25 mars • 6 mai • 17 juin • 29 juillet  
2 septembre • 7 octobre • 18 novembre

# Vie de la commune

## « LES ENFANTS DE LA FORÊT »

**A**urore KESSEN et sa petite famille sont arrivées de Belgique en 2018 pour s'installer rue Jean-Baptiste Dumont à Champagnac.

Avec son diplôme en puériculture Aurore a décidé de se consacrer aux enfants ; elle a participé à une formation d'assistante maternelle et obtenu en avril 2019 son agrément. Aurore a suivi de nombreuses formations portant

sur différentes méthodes pédagogiques tel que Locky, Reggio Emilia, Montessori mais aussi Steiner.

Son parcours professionnel l'a amené à travailler dans diverses structures de l'enfance, principalement dans des crèches (municipales, de la Commission Européenne, des hôpitaux, etc.) mais aussi au Club Med et dans des centres aérés.



**Vous pouvez la contacter :**

Par téléphone au 06.48.99.62.98

ou sur son site : [www.lesenfantsdelaforet.fr](http://www.lesenfantsdelaforet.fr)



## Retour en images... Noël des enfants !



## L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

L'assemblée générale de l'Entente se tiendra le samedi 7 mars à 14h30, à la salle des fêtes de Champagnac. Pour faire vivre l'association nous avons besoin de bénévoles, si vous avez un peu de temps libre à nous consacrer vous êtes les bienvenus, pour cela n'hésitez pas à venir assister à cette assemblée générale.



## BIBLIOTHÈQUE

Malheureusement nous ne pouvons plus recevoir de dons de livres, les étagères n'y survivraient pas. Merci à tous nos généreux donateurs. La bibliothèque est aussi un lieu de « papotages » pour tous, lecteurs ou pas.

Elle est ouverte le dernier mardi de chaque mois de 15h à 16h30 :  
28 janvier – 25 février – 31 mars –  
28 avril – 26 mai – 30 juin

# Vie de la commune

## CLUB DES AÎNÉS « LOU LIADOUR »

.....

Le 17 décembre 2019 le club des aînés *Lou Liadour* s'est réuni pour le repas de fin d'année à la ferme auberge du Theillet à Saint-Pardoux-la-Croisille. Dans ce magnifique cadre et autour d'un bon repas, les aînés ont eu le plaisir de se retrouver et de passer une excellente journée.

### Assemblée générale 2020

L'assemblée générale du club des aînés *Lou Liadour* a eu lieu le mardi 7 janvier 2020.

À l'ordre du jour :

- Rapports moral et financier
- Bilan de l'année 2019 et prévisions pour 2020
- Élection du conseil d'administration

La dégustation de la galette des rois a clôturé cette réunion. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.



**30 NOVEMBRE 2019**

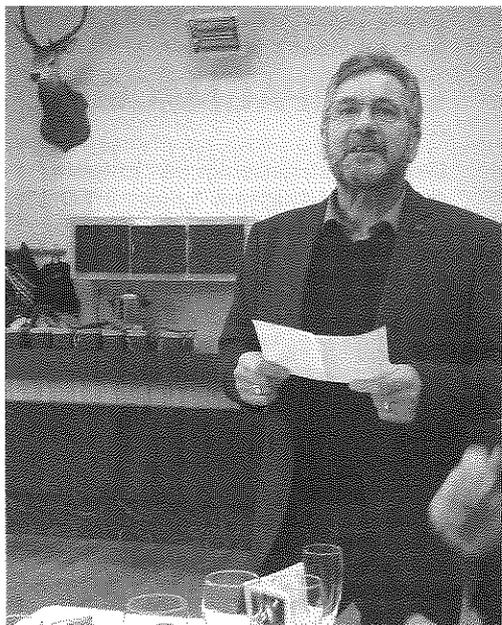
## REPAS COMMUNAL

.....

Une cinquantaine de repas ont été servis par l'Atelier Gourmand d'Objat. Toujours aussi copieux et délicieux nos anciens ont apprécié ce déjeuner et cette belle journée de retrouvailles.

Tous nos anciens ne sont pas en mesure de se déplacer pour ce repas à la salle des fêtes mais nous ne les oublions pas. Une corbeille de fruits, gâteaux et chocolats leur a été distribuée, par les conseillères municipales.

- Mme Catalifaud à l'hôpital gériatrique de Cornil
- Mr Pomier au Chandou à Tulle
- Mme Mons et Mme et Mr Celle à l'Ehpad de Marcillac la Croisille
- Mr Vachal (doyen de la commune) à l'Ehpad d'Egletons
- Mmes Deveix et Vachal au FEYT
- Mme Bonnette à la Noaille
- Mme Deynard aux Granges
- Mmes Manoux et Peromet au bourg
- Mme Chazalviel à la Basse
- Mr Mons aux 3 Piloux
- Mme et Mr DiPace à Grafeuille



# LE PANIER PAYSAN DE HAUTE-CORRÈZE



**S**i vous êtes à la recherche de produits locaux (légumes, viande, produits laitiers, miel, tisanes, épicerie bio etc...) le panier paysan est pour vous.

Le panier paysan de Haute-Corrèze c'est :

Un **COLLECTIF** fondé sur la confiance, le travail en commun, l'entraide.

De la **SOLIDARITÉ** sous la forme d'un commerce équitable local où l'on devient un consomm'acteur en participant au développement ou à l'installation d'agriculteurs sur des structures à taille humaine et le plus autonomes possibles...

Du **LIEN SOCIAL** avec des rencontres entre consommateurs et avec les producteurs lors des livraisons lors des visites de fermes ou des repas ainsi que par le biais d'un bulletin de liaison « Les Brèves de Panier ».

De la **TRANSPARENCE** dans les élevages et les productions ainsi qu'un échange permanent entre les consommateurs et les producteurs.

Le Panier Paysan au-delà d'un système de distribution, est une association de producteurs et consommateurs, qui s'inscrit dans une démarche d'agriculture durable, avec la volonté d'une responsabilité dans l'avenir de l'environnement, de l'alimentation et d'une agriculture paysanne locale.

Le Panier Paysan de Haute-Corrèze ce sont des producteurs qui s'engagent dans un fonctionnement collectif et qui participent solidairement au budget de fonctionnement de l'association.

Ce sont des consommateurs responsables qui adhèrent à l'association pour ses services et pour être informés de l'évolution des productions. Ils constituent un collège dans le conseil d'administration.

Les producteurs s'engagent dans une démarche citoyenne qui a notamment pour bases :

- Une responsabilité dans l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation.
- Le respect de l'environnement et des ressources locales (le cahier des charges de l'agriculture biologique est suivi par certains des producteurs mais n'est pas une obligation) ;
- La pérennisation de certains savoir-faire traditionnels ;
- La recherche d'économie sur les transports et les emballages ;
- Une solidarité avec les producteurs du « sud » par le moyen du commerce « équitable » ;
- La confiance et la transparence sont les mots clefs de la relation avec les consommateurs ;
- La charte de l'agriculture durable (même si le terme a été galvaudé) des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) reste le socle de nos modes de productions et d'élevage.

**Commandez sur le site, à la carte, vos produits paysans en début de semaine et recevez votre panier chez un consommateur-relais, près de chez vous.**

**Réglez à la réception du panier soit au relais soit envoyez votre paiement par courrier.**



## Pour passer commande :

**Vous pouvez contacter** Michel À La Boutique Du Coin  
05.55.20.73.26 mardi de 10h-12h et de 15h-18h  
et mercredi de 10h-12h

**par mail :** panier-paysan.asso@orange.fr

**ainsi que sur le site :** [www.panier-paysan-corrèze.com](http://www.panier-paysan-corrèze.com)

## « SIMBIOSIS »

*L'Association loi 1901 propose*

**Le Samedi 15 Février 2020 à 20h**

À la Salle des Fêtes de Champagnac la Noaille

Une conférence : « **Permaculture** »

**Une véritable démarche vers un changement systémique et global (Ou juste pour le jardin)**

Qu'est-ce que la permaculture ?

Découvrez son concept, ses principes, ses champs d'application, sa « modernité » et son bon sens commun. À toutes les questions qui se posent face à un monde en pleine transformation ; sociale, économique et écologique, La « Permaculture » nous propose divers éléments nous permettant d'envisager une réponse globale et systémique.

Un des premiers champs d'application de la permaculture se situe dans le jardin...

La compréhension du vivant et des processus naturel nous permet d'envisager le jardinage d'une toute autre manière, nous ouvrant à une compréhension plus large, plus globale (Holistique), dont nous pouvons nous servir pour les autres champs où peut s'appliquer la « permaculture ».

**Puis présentation de l'association Simbiosis, suivie par une discussion, débat sur le thème**

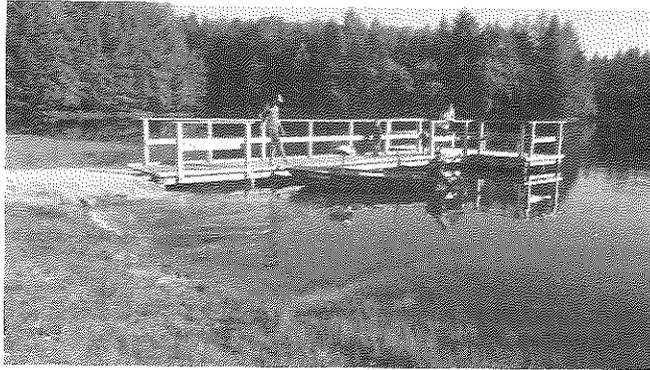
**(Entrée libre)**

*La conférence est présentée par David Dekarz, Thérapeute Holistique et Aide et Conseil en permaculture.*

# Le mot des associations

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉTANG DE PRÉVÔT

.....



**2019, une météo capricieuse, l'absence de précipitations a permis de maintenir l'étang au niveau souhaité pour la construction du ponton sur la berge de Champagnac-la-Noaille et de l'embarcadère côté Clergoux.**

Mais sans pluie, l'étang n'a pas pu retrouver son niveau optimal pour l'ouverture et la sécheresse accompagnée de fortes chaleurs estivales n'ont pas été favorables à la pêche... Malgré ces aléas, les pêcheurs ont été, cette année encore, très nombreux à fréquenter le Prévôt, 3<sup>e</sup> meilleure année de vente de cartes depuis 2014 !

Alors, comme promis et en fonction des possibilités de notre fournisseur, le lâcher de poissons (sandres, brochets et fourrage) pour renforcer le niveau existant sera conséquent cette année encore, pour répondre au mieux à vos attentes.

Deux manifestations très conviviales et ouvertes à tous, se sont déroulées ce printemps, organisées par l'association Martin Pêcheur. La traditionnelle « pêche enfants », journée idéale pour découvrir la pratique de la pêche et ses différentes techniques, avec la participation de EUROPECHE Tulle et un concours de flaot-tub organisé avec le concours de ALCEDO Malemort, avec prêt de 20 participants.

Cet hiver les travaux de finition et d'aménagement auront lieu autour des 2 pontons (Tables, haie mellifère, signalisation, ...).

Je tiens à remercier avec toute l'équipe du Syndicat inter-communal, d'une part pour la réalisation du projet « pontons », les deux Municipalités de Champagnac-la-Noaille et Clergoux pour leur soutien technique et financier, M. Daniel Dumas et M. Kiefer Schmutz pour leur don, le Conseil départemental et la caisse locale du Crédit Agricole d'Egletons pour leur accompagnement financier, et d'autre part tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour l'organisation et leur participation aux manifestations du printemps.

En vous souhaitant une très bonne année 2020.

Le Président,  
Mathieu Passet.

## ASSOCIATION CHEZ-NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

.....

**Rétrospective des activités de l'Association en 2019 :**

Dans l'ordre chronologique, nous avons pu nous retrouver pour,

- La sortie du 21 juillet à Clédats dans le cadre de la Fête des Roses
- L'après-midi- dédicace de Robert Clément par ailleurs chroniqueur dans notre revue, pour son livre, le 4 Août.
- Le 17 Août, après-midi intergénérationnel sur les chemins de Champagnac pour un ramassage éco-citoyen des déchets.
- Le voyage annuel en car, cette fois-ci dans le Puy de Dôme à Montpeyroux et Issoire, avec le traditionnel « casse-croûte » du soir à la salle des fêtes.
- La reconduction de l'expo « Vieux outils » expérimentée en 2018 pour les week-ends du mois d'Août.
- Les Journées du Patrimoine ont permis aux participants à la sortie, le 21 Septembre, de visiter la fabrique de tonneaux et le Musée Labenche à Brive, et le 22 – pour les amateurs – d'user leurs stylos sur la deuxième édition de notre Dictée du « Patrimoine ».
- Les bulletins 47 et 48 de notre revue.

Toutes ces activités ont généré une belle participation des Champagnacois et voisins - encore une fois, merci à tous ! Et tous nos vœux pour cette année qui débute.



**VENDREDI 25 OCTOBRE 2019**

### OUVERTURE DU BAR

.....

Boire un petit coup c'est agréable surtout en bonne compagnie et avec modération. Merci à Viviane, venue tout spécialement pour nous permettre d'ouvrir le bar. En effet si la mairie est en possession de la licence IV, seule Viviane est détentrice du permis d'exploitation.

# LE CLUB D'ASTRONOMIE « LA LICORNE » DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

.....

## Compte-rendu annuel

Le club a participé cette année à cinq soirées (trois à Champagnac et deux à Chadebec, commune de Bonnefond). En juillet (le 12 à Bonnefond, le 13 à Champagnac), une soirée consacrée au festival « On the Moon again » qui fêtait les cinquante ans du premier pas de l'homme sur la Lune en juillet 1969, draina un public nombreux intéressé et de tous les âges : conférence studieuse puis observation céleste et pédagogique. Cette manifestation se renouvellera en 2020.



La traditionnelle « Nuit des étoiles » (le 3 août) a eu lieu cette année encore à la salle des fêtes de Champagnac ; c'était notre cinquième participation à cet événement national. Un public nombreux est venu assister à la conférence de notre président.

Les télescopes et autres jumelles ont permis à tous d'entreapercevoir les beautés célestes ; la nuit s'est terminée fort tard pour certains.

Le lendemain à Chadebec après un bon repas en compagnie d'une équipe de France 3 Limousin, la météo favorable a attiré une nombreuse assistance pour une belle soirée étoilée. Le reportage de France 3 est à voir sur notre site licorness.fr.

A l'occasion des Journées du patrimoine en septembre une conférence avec pour thème « la vie dans l'univers » donna lieu à un débat enrichissant par les questions posées et les réponses souvent déroutantes pour les béotiens, données par les astronomes du club. L'infini est-il tapissé de mondes ?

### Pour cette année 2020, le club participera à :

- un débat-conférence à l'invitation de la bibliothèque d'Egletons (avril)
- la deuxième édition de « On the moon again », festival consacré à l'observation de la Lune (26-28 juin)
- Les Nuits des étoiles (août, thème non précisé)
- une soirée au château de Ventadour (21 août)
- le Jour de la nuit (10 octobre, pollution lumineuse, éoliennes)

Pour cette nouvelle année qui commence, l'équipe du club vous souhaite le meilleur à tous et à toutes .

G. Chazalviel

## COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918

.....

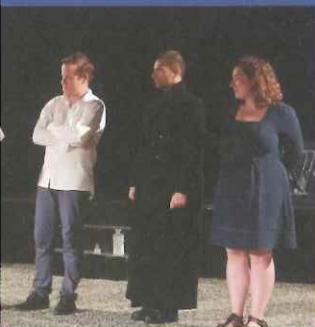
Comme chaque année une gerbe a été déposée au monument aux morts par M. Le maire et les sapeurs-pompiers de Montaignac. Cérémonie toujours émouvante en présence des Champagnacois.





# LUZÈGE

laquelle nous avons assisté à la pièce de théâtre « Platonov »,  
oufflés par leur professionnalisme. Une pièce drôle, dynamique  
attendons avec impatience pour une nouvelle représentation



FESTIVAL  
DE  
*La Luzège*

Festival de Théâtre Itinérant

## A LUZÈGE 2020

création, une école, un lieu d'expérimentation. Chaque année, la troupe de la Luzège nous  
ion. Cette année nous aurons le plaisir d'assister à la représentation « D'Alice au pays des  
Champagnac le samedi 08 août.